

Toute l'équipe de la rédaction du CRI du COB vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous en septembre.

**Tuyau du mois :** Vous souhaitez acquérir **quelques hectares** de terres pour y faire paître votre cheval ?



Un conseil : Dites que vous y avez un **projet industriel**, ainsi la SAFER ne vous posera aucun problème !

**NPCB exige le retour à l'agriculture de la totalité des terres de Cognaç, en Plouray**

On peut aussi supposer que le **dossier d'installation déposé par la société exploitante, Vitale Recyclage, était très beau et plein de bonnes intentions !!**

A bon entendeur salut !

**Le WWF**, la célèbre association internationale de défense de la nature, en collaboration avec l'Association de Pêche (AAPPMA) de Quimperlé, ont annoncé dernièrement, à Quimperlé, la création d'un réseau « **RIVIÈRES SAUVAGES** ».

Il va s'agir de réaliser pour les rivières ce que le conservatoire du littoral a réussi à faire au bord de la mer. Pour le Grand Ouest, la seule retenue pour l'instant, est L'Ellé, principale rivière à saumons de Bretagne.

Le WWF lance à ce propos un cri d'alerte :

*« En Europe, la quasi totalité des fleuves et rivières a été transformée par l'activité humaine. Outre la pollution omniprésente, liée en particulier à un modèle d'agriculture industrielle, les aménagements lourds, barrages, endiguements et autres rectifications ont profondément modifié l'équilibre morphologique des cours d'eau. Triste séquelle de l'ingérence humaine, un déclin massif de la biodiversité, comme le montre l'Indice Planète Vivante Eaux Douces du WWF et une altération profonde des paysages fluviaux. L'artificialisation a également aggravé les dégâts générés par les inondations. Enfin, les écosystèmes d'eau courante, fragilisés, ne peuvent plus rendre aux communautés riveraines les services écologiques qu'ils assuraient gratuitement depuis la nuit des temps. Il est grand temps de se réconcilier avec nos fleuves ».*

**Rebondissement à Salaise sur Sanne (Rhône)**

La DRIRE après y avoir constaté que l'entreprise GDE rejetait des **gaz toxiques ainsi que des dioxines**, vient de proposer un arrêté préfectoral fixant des seuils de flux horaire maximal pour les poussières, les COV et les métaux lourds, tous hautement **cancérogènes** ! Tous ces effluents n'ayant pas été pris en compte dans l'**enquête publique initiale**, celle-ci a donc été **faussée**. Si cet arrêté préfectoral était entériné il viserait donc à **légaliser l'illégalité !!**

**Catastrophe écologique et agricole à St Cyprien**

(Loire) : **1000 vaches condamnées, 26 exploitations agricoles et 40 communes sous surveillance**, tel est le bilan provisoire de l'incendie criminel qui s'est déclenché le 22 août 2008 dans un centre de broyage et stockage de bois de récupération. Le stock de bois, de 30.000 tonnes, s'y est consumé jusqu'en décembre... Aujourd'hui le constat est lourd : **contamination par PCB de « type dioxines »**.

Des mesures drastiques : **abattage et incinération** ont été prises pour le bétail.

Mais on peut logiquement se poser la question suivante : qu'en est-il des **humains** et autres êtres vivants de cette région qui ont eux aussi **respiré** cet air et **consommé** des produits locaux ?



**R**appels calendrier Plouray :

6 septembre : Pardon de Saint Guénin

13 septembre : Journées Pêche à la Mouche

# Non à la méga-décharge en Centre Ouest Bretagne !!

## Du nouveau à Plouray !!!

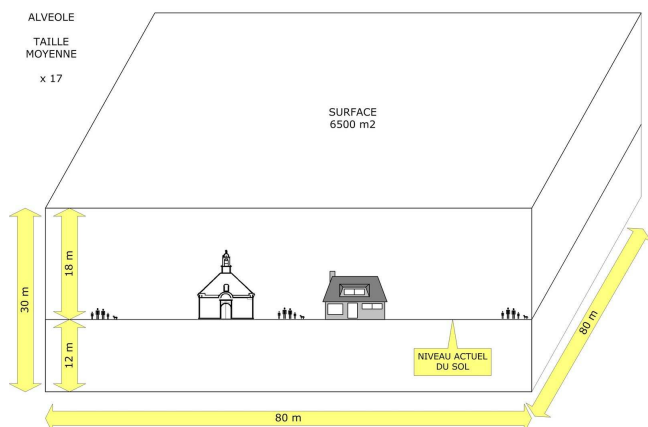
Vendredi 3 juillet, NPCB organisait une réunion publique à Plouray, pour faire le point avant les vacances et aussi parce qu'il y a du nouveau.

GDE et sa filiale GED ont transmis à M. Morvant un dossier concernant la remise en état du site – dans 25 ans !!! - qui nous permet de comprendre un peu mieux ce qu'ils ont derrière la tête.

Le projet comprend donc un centre de tri, et une méga-décharge. GDE prévoit d'exploiter le site pendant 25 ans, suivis d'une surveillance pendant 30 ans. Et après, il n'y aura plus de danger ? **Les vers de terre auront tout mangé ???**

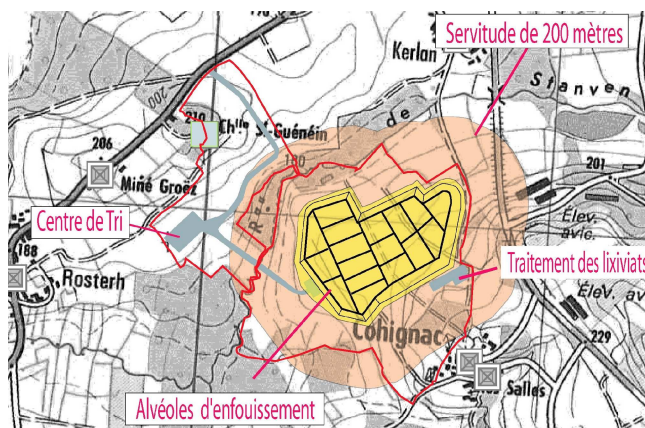
Le volume total de déchets sera de **2.350.000 tonnes**, vous avez bien lu, deux millions ...

Pour enterrer ce gros tas, ils vont creuser **17 gros trous de douze mètres de profondeur** (la hauteur de la chapelle Saint-Guénin), mais comme ça ne suffira pas, ils empileront leur bazar par dessus sur **18 mètres de hauteur**. Ça donnera quelque chose comme ceci :



Ils appellent ceci une **alvéole**. Comme vous pouvez le constater, ça fait une fois et demi la hauteur de la chapelle Saint-Guénin, deux fois celle d'une maison. Soit au total 30 m d'épaisseur de déchets industriels.

Les 17 alvéoles seront installées côte-à-côte, et ça donnera cela :



En gros, de la route de Plouray au Fauët, on ne verra plus Cohignac parce qu'une nouvelle colline aura poussé entre les deux !!

**Il paraît que : « pendant l'exploitation d'une alvéole, la précédente déjà exploitée est réaménagée et la suivante est préparée ».** Donc, pour les riverains, en plus du trafic déchets, 25 ans de bulldozers et de pelleuses sur le site.

La « nouvelle » colline sera couverte de terre végétale, pour faire propre, mine de rien, ça fera environ **225.000 m3 de terre végétale...** et encore plus d'allées et venues de camions, et de beaucoup de camions.

Il y a aussi quelque chose de très intéressant, la « zone de servitude », sur 200 m autour de leurs alvéoles, on ne pourra pas faire ce qu'on veut. Le problème, c'est que cette limite des 200 m passe sur des terres qui ne leur appartiennent pas. Tant pis pour les autres propriétaires. Ils auront le droit de **payer la taxe foncière et de faucher l'herbe...** Et puis, pourquoi toutes ces **précautions pour des déchets banals ??**

Pourquoi GDE/GED communique t'il si obligeamment sur le projet ? Parce qu'il a besoin d'avoir l'avis du maire sur la remise en état du site pour compléter le dossier qu'il doit remettre à la **préfecture** pour demander une **enquête publique**, obligatoire pour ce type d'installation. **NOUS Y VOILÀ DONC !!**

## Bulletin d'adhésion à Nature et Patrimoine en Centre Bretagne

(Cotisation de 10 euros minimum par chèque joint à l'ordre de NPCB)

Nom, prénom : .....

Adresse : .....

Email : ..... Tél : .....

A retourner à NPCB – BP 6 – 56770 Plouray